

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 septembre 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur les usages permis sur les pistes cyclables de la ville.
  - Demande d'information sur la réglementation municipale applicable pour les pancartes apposées par les candidats à l'élection fédérale du 14 octobre prochain.
  - Demande d'information sur le partage et les délais de réception de la subvention des paliers gouvernementaux pour les travaux futurs de la Pointe-Meloche et de Grande-Île est.
  - Demande de précision sur la décision du conseil de modifier la couleur des panneaux d'identification des noms de rues de l'ensemble de la ville.
  - Demande d'intervention de la Ville sur la présence d'un arbuste situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Philippe nuisant à la visibilité des personnes empruntant cette intersection.
  - Demande de suivi de dossier pour la problématique de bruits occasionnés par la réparation d'une régate sur la rue Poissant et dépôt de photos démontrant la problématique.
- 

## **2008-09-476 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 septembre 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2008, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 AOÛT 2008, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 2 SEPTEMBRE 2008**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield
  - 5.2 Nomination de lieux
  - 5.3 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois d'août 2008
  - 6.2 Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.3 Nomination au poste d'opérateur à l'usine filtration au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.4 Nomination au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel au Service récréatif et communautaire
  - 6.5 Acceptation de la démission de M. Stéphane Renaud au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 6.6 Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le règlement de griefs
7. **SERVICE DU GREFFE**

N/A
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 8.1 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels à une firme d'avocats ou à un avocat pour agir comme procureur de la poursuite devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 119 au montant de 5 933 427,08 \$
  - 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 10 septembre 2008
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 10.1 Octroi d'une bourse à Vanessa Taillefer à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.2 Octroi d'une bourse à Julian Bailey à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.3 Octroi d'une bourse à Hugo Desmarais à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.4 Octroi d'une bourse à Babacar Daoust-Cissé à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.5 Octroi d'une bourse à Jean-Philippe Bégin à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.6 Octroi d'une bourse à François St-Aubin Migneault à titre de soutien financier à l'élite sportive
  - 10.7 Octroi d'une bourse à Jean-Patrick Blanchette à titre de soutien financier à l'élite sportive
11. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ URBANISME**
  - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-34 pour le lot 153-214 sis au 5, 9e Avenue afin d'autoriser l'implantation d'un garage existant et réponse à cette demande
  - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-35 pour le lot 154-229 sis au 284, rue Champlain afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
  - 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-36 pour le lot 131-142 sis au 108, rue des Muguets afin d'autoriser l'implantation d'une remise en cour avant et réponse à cette demande

- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-37 pour le lot 3 246 710 sis aux 753-755, boulevard du Havre afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-38 pour les lots 734-4 et 733-2 sis au futur 50, rue Alphonse-Desjardins afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal, d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire et d'autoriser l'aménagement des espaces libres du terrain et réponse à cette demande
- 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-39 pour le lot 252-1 projeté sis au 75, rang Sainte-Marie Est afin d'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'autoriser l'implantation du bâtiment accessoire existant et réponse à cette demande
- 11.7 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-07-40 pour le lot 3 595 550 sis au 482, rue Legault afin d'autoriser l'implantation d'un garage attaché et réponse à cette demande
- 11.8 Réponse à la demande 1097-2008-08 pour le remplacement d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 494, boulevard du Havre, lot 3 247 672, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.9 Réponse à la demande 1097-2008-09 pour la démolition du bâtiment principal sis au 70, rue Académie, lot 973, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.10 Réponse à la demande 1097-2008-10 pour le remplacement de la clôture à l'arrière et la modification de la galerie à l'avant du bâtiment sis au 504, boulevard du Havre, lot 1754, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.11 Réponse à la demande 1097-2008-11 pour le remplacement d'une fenêtre de la façade du bâtiment sis au 34, rue Gault, lot 3 247 608, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.12 Réponse à la demande 1097-2008-12 pour l'aménagement d'un espace de stationnement au bâtiment sis au 489, boulevard du Havre, lot 3 247 567, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.13 Réponse à la demande 1097-2008-13 pour des travaux de rénovation sur la façade du bâtiment commercial sis au 38, rue Sainte-Cécile, lot 74-5, en vertu des Règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.14 Audition des personnes intéressées relativement à la demande d'usage conditionnel 125-2008-01 pour le lot 152-171 sis au 223, rue Champlain afin d'autoriser l'implantation d'une terrasse extérieure en façade du bâtiment et réponse à cette demande
- 12. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ INGÉNIERIE**
  - 12.1 Approbation de quantités et travaux additionnels concernant le contrat de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues
  - 12.2 Mandat à une firme d'ingénieurs pour une expertise sur les installations privées de traitement des eaux usées dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
  - 12.3 Acquisition d'une servitude sur une partie du lot 1075 situé rue de la Fabrique
  - 12.4 Mandat à une firme de laboratoire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intervention en ingénierie des matériaux et pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet résidentiel Les Terres du Soleil, phase IV
  - 12.5 Mandat à une firme de laboratoire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intervention en ingénierie des matériaux et pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues
- 13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 13.1 Autorisation de participer à la délégation québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse en France
- 14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - N/A
- 15. APPELS D'OFFRES**
  - 15.1 Appel d'offres 2008-16 : pavage, bordure et trottoirs de diverses rues pour l'année 2008
- 16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - N/A
- 17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
  - 17.1 Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières

**18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

- 18.1** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 164 décrétant la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 4 929 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.2** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 130-01 modifiant le Règlement 130 afin d'emprunter une somme additionnelle de 1 685 000 \$ pour l'acquisition de certaines propriétés pour la mise en place du carrefour autoroutier 30/530 ainsi que d'un lien routier et afin d'y ajouter l'annexe B
- 18.3** Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée, de bordure et de trottoir et tous les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux

**19. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

N/A

**20. DIVERS**

- 20.1** Entente avec le ministère des Transports du Québec concernant le partage de responsabilités pour la gestion des ponts situés sur le réseau routier
- 20.2** Activité bénéfique de la fondation Notre Relève en Affaires
- 20.3** Demande au ministère des Affaires municipales et des Régions relativement au haussement du seuil minimal pour la tenue d'appel d'offres
- 20.4** Résolution d'appui à la candidature des Villes de Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield pour l'obtention de la 46<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011
- 20.5** Examen stratégique de la Société canadienne des postes
- 20.6** Représentation du conseil municipal au 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2008-09-477

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 AOÛT 2008, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 2 SEPTEMBRE 2008**

Les procès-verbaux de la séance spéciale du 18 août 2008, de la séance ordinaire du 19 août 2008 et de la séance spéciale du 2 septembre 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 septembre 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance spéciale du 18 août 2008, de la séance ordinaire du 19 août 2008 et de la séance spéciale du 2 septembre 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2008-09-478

**APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le document présenté par le directeur général requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par la Société du Port de Valleyfield et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-09-479

**NOMINATION DE LIEUX**

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certains lieux sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination des lieux mentionnés ci-après, tel que proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	En l'honneur de
Belvédère sis sur le lot 746 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois (rue Saint-Jean-Baptiste)	Belvédère Omer-Bourdeau	Dernier maire de la paroisse de Sainte-Cécile, de 1963 à 1967
Stade sis dans le parc Marcil	Stade Kitoute-Joannette	Sportif émérite qui a évolué au sein de l'équipe de hockey des Braves de Valleyfield, de 1939 à 1955, et chez l'équipe de baseball des Chiefs de Valleyfield, de 1933 à 1953

ADOPTÉ

**2008-09-480      APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN  
CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN  
ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le document présenté par le directeur général requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des études préliminaires, des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par la Société du Port de Valleyfield, approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des études préliminaires, des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield, et approuve les soumissionnaires invités.

ADOPTÉ

**2008-09-481      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS  
D'AOÛT 2008**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 septembre 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-482      NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Marcel Gobeil au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Gobeil à ce poste soit déterminée en fonction des besoins du service concerné ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Gobeil soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-09-483 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jérémie Marleau au poste d'opérateur à l'usine de filtration au Service de l'environnement et des travaux publics, cette nomination étant conditionnelle à l'obtention d'un certificat médical positif ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Marleau à ce poste soit prévue pour le 29 septembre 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Marleau soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-09-484 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à un poste permanent à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Denyse Cadieux au poste de commis permanent à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M<sup>me</sup> Cadieux à ce poste soit effective à compter du 17 septembre 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M<sup>me</sup> Cadieux soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-09-485 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. STÉPHANE RENAUD AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Stéphane Renaud, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Stéphane Renaud au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 27 août 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-486 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE GRIEFS**

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le règlement de griefs ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le règlement des griefs 08-01, 08-02, 08-03, 08-04, 08-05, 08-06, 08-09 et 08-10.

ADOPTÉ

**2008-09-487 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'AVOCATS OU À UN AVOCAT POUR AGIR COMME PROCUREUR DE LA POURSUITE DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le document présenté par la greffière de la cour municipale requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'avocats

ou à un avocat pour agir comme procureur de la poursuite devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par la greffière de la cour municipale, daté du 9 septembre 2008, et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'avocats ou à un avocat pour agir comme procureur de la poursuite devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2008-09-488 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 119 AU MONTANT DE 5 933 427,08 \$**

La liste de comptes numéro 119 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 119 pour lesquels les chèques suivants ont été émis:

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
46 038 à 46 046	5 933 427,08 \$
46 048 à 46 365	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 SEPTEMBRE 2008**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 septembre 2008 est déposé devant ce conseil.

**2008-09-489 OCTROI D'UNE BOURSE À VANESSA TAILLEFER À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Vanessa Taillefer, athlète sportive dans la discipline de natation, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Vanessa Taillefer, dans la discipline de natation, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens (Bell Grand Prix) qui ont eu lieu à Montréal, du 26 au 29 juin 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-490 OCTROI D'UNE BOURSE À JULIAN BAILEY À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Julian Bailey, athlète sportif dans la discipline de football, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Julian Bailey dans la discipline de football, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation à la Coupe Football Canada qui a eu lieu à Sherbrooke, du 5 au 12 juillet 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-491 OCTROI D'UNE BOURSE À HUGO DESMARAIS À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Hugo Desmarais, athlète sportif dans la discipline de football, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Hugo Desmarais, dans la discipline de football, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation à la Coupe Football Canada qui a eu lieu à Sherbrooke, du 5 au 12 juillet 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-492 OCTROI D'UNE BOURSE À BABACAR DAOUST-CISSÉ À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Babacar Daoust-Cissé, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eau vive, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Babacar Daoust-Cissé, dans la discipline de kayak d'eau vive, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Séries Mondiales de Kayak qui auront lieu en Slovaquie, en Slovénie et en Allemagne, du 6 au 21 septembre 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-493 OCTROI D'UNE BOURSE À JEAN-PHILIPPE BÉGIN À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Bégin, athlète sportif dans la discipline de football, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Jean-Philippe Bégin, dans la discipline de football, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation à la Coupe Football Canada qui a eu lieu à Sherbrooke, du 5 au 12 juillet 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-494 OCTROI D'UNE BOURSE À FRANÇOIS ST-AUBIN MIGNEAULT À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. François St-Aubin Migneault, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eau vive, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif François St-Aubin Migneault, dans la discipline de kayak d'eau vive, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens de canoë-kayak qui ont eu lieu à Jonquière, du 14 au 17 août 2008.

ADOPTÉ

2008-09-495

**OCTROI D'UNE BOURSE À JEAN-PATRICK BLANCHETTE À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Jean-Patrick Blanchette, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eau vive, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Jean-Patrick Blanchette, dans la discipline de kayak d'eau vive, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens de canoë-kayak qui ont eu lieu à Jonquière, du 14 au 17 août 2008.

ADOPTÉ

2008-09-496

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-34 POUR LE LOT 153-214 SIS AU 5, 9E AVENUE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Claude Patenaude, notaire, a formulé, pour et au nom de M<sup>me</sup> Marie Samson et M. Michel Mailhot, une demande de dérogation mineure pour le lot 153-214 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-07-34 pour le lot 153-214 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>e</sup> Claude Patenaude, notaire, pour et au nom de M<sup>me</sup> Marie Samson et M. Michel Mailhot, concernant l'immeuble sis au 5, 9<sup>e</sup> Avenue, secteur Saint-Timothée, autorisant l'implantation d'un garage existant avec une marge latérale de 0,86 mètre et une marge arrière de 0,87 mètre ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée prescrit une marge latérale et une marge arrière de 1 mètre et que le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit qu'un garage détaché doit être situé à au moins 0,9 mètre de toute ligne de propriété ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-09-497

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-35 POUR LE LOT 154-229 SIS AU 284, RUE CHAMPLAIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Yvon Vinet, notaire, a formulé, pour et au nom de M<sup>me</sup> Jessica Brisson, une demande de dérogation mineure pour le lot 154-229 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-07-35 pour le lot 154-229 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>e</sup> Yvon Vinet, notaire, pour et au nom de M<sup>me</sup> Jessica Brisson, concernant l'immeuble sis au 284, rue Champlain, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale de 0,4 mètre ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge latérale de 0,9 mètre et que le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit également une marge latérale de 0,9 mètre ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-09-498

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-36 POUR LE LOT 131-142 SIS AU 108, RUE DES MUGUETS AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN COUR AVANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Serge Comtois a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 131-142 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu



2008-09-500

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-38 POUR LES LOTS 734-4 ET 733-2 SIS AU FUTUR 50, RUE ALPHONSE-DESJARDINS AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ET D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES DU TERRAIN ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Michel Brisson de Tim Horton's a formulé, pour et au nom de M<sup>me</sup> Sylvie Meunier et M. Christian Gareau, une demande de dérogation mineure pour les lots 734-4 et 733-2 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-07-38 pour les lots 734-4 et 733-2 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Michel Brisson de Tim Horton's, pour et au nom de M<sup>me</sup> Sylvie Meunier et M. Christian Gareau, concernant l'immeuble sis au 50, rue Alphonse-Desjardins, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant :

- la construction d'un bâtiment principal ayant une hauteur d'un étage et de 6 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrivent une hauteur minimale de 2 étages et que le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit une hauteur minimale de 7 mètres ;
- l'implantation d'un bâtiment accessoire, un garage réfrigéré, à une distance de 1 mètre de la ligne arrière, alors que l'article 5.4.1.1 du nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge arrière minimale de 2 mètres pour les bâtiments accessoires commerciaux ;
- l'aménagement des espaces libres du terrain avec un pourcentage d'espaces verts de 17 %, alors que l'article 601 tableau 4 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'article 10.8.2 a) du nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrivent tous deux un ratio minimal de 20 % ;

aux conditions suivantes :

- les travaux relatifs à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de 18 mois à compter de l'adoption de la résolution du conseil ;
- les travaux et aménagements doivent être conformes aux plans préparés par la firme Daniel Arbour & Associés en date du 15 juillet 2008 et portant le numéro de dossier 27433, soit l'implantation actuelle du bâtiment principal ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence ;
- les travaux de raccordement électrique doivent être souterrains ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2008-09-501      AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-39 POUR LE LOT 252-1 PROJETÉ SIS AU 75, RANG SAINTE-MARIE EST AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Martin Dorais a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 252-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-07-39 pour le lot 252-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Martin Dorais, concernant l'immeuble sis au 75, rang Sainte-Marie Est, secteur Saint-Timothée, autorisant :

- l'implantation d'un nouveau bâtiment principal avec une marge de recul de 35,7 mètres ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 6.1.5 du nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge de recul maximale de 11,5 mètres dans cette zone ;
- l'implantation du bâtiment accessoire existant qui, suite à la construction de la nouvelle maison, se retrouvera en cour avant, alors que le Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage ne permettent l'implantation de bâtiment accessoire que dans les cours latérales et arrière ;

QUE les travaux de construction de la nouvelle résidence et de démolition de l'ancienne résidence devront être terminés dans un délai de 18 mois à compter de l'adoption de la résolution du conseil ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-09-502

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07-40 POUR LE LOT 3 595 550 SIS AU 482, RUE LEGAULT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE ATTACHÉ ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M. Alain St-Yves tient à remercier les membres du conseil pour la décision d'accepter sa demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un garage attaché à son bâtiment sis au 482, rue Legault.

ATTENDU QUE M. Alain St-Yves a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas retenue la recommandation défavorable du CCU et a jugé cette demande recevable après étude de cette demande ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-07-40 pour le lot 3 595 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Alain St-Yves, sis au 482, rue Legault, secteur Grande-Île, pour l'implantation d'un garage attaché à la maison avec une marge de recul de 3 mètres du côté de la rue Gosselin, alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île prescrit une marge de recul minimale de 7,5 mètres (zone Ra-57) et que le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge de recul minimale de 5 mètres (zone H-175).

ADOPTÉ

2008-09-503

**RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-08 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE GALERIE À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT SIS AU 494, BOULEVARD DU HAVRE, LOT 3 247 672, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 3 247 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Dominic Leblanc pour le remplacement d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 494, boulevard du Havre ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-08 formulée pour le lot 3 247 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Dominic Leblanc, demande effectuée dans le cadre

du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 494, boulevard du Havre.

ADOPTÉ

**2008-09-504 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-09 POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 70, RUE ACADEMIE, LOT 973, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 70, rue Académie est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Serge Massicotte, architecte, pour et au nom de la Société immobilière du Québec, pour la démolition du bâtiment principal sis au 70, rue Académie ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-09 formulée pour le bâtiment sis au 70, rue Académie, lot 973 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Serge Massicotte, architecte, pour et au nom de la Société immobilière du Québec, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la démolition du bâtiment principal sis au 70, rue Académie, et ce, à condition que les deux bâtiments principaux proposés sur la rue Saint-Jean-Baptiste soient construits dans l'année qui suivra ladite démolition et que les pierres extérieures du bâtiment soient récupérées à des fins municipales.

ADOPTÉ

**2008-09-505 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-10 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE À L'ARRIÈRE ET LA MODIFICATION DE LA GALERIE À L'AVANT DU BÂTIMENT SIS AU 504, BOULEVARD DU HAVRE, LOT 1754, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 1754 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Diane Thibert pour le remplacement de la clôture à l'arrière et pour la modification de la galerie à l'avant du bâtiment sis au 504, boulevard du Havre ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-10 formulée pour le lot 1754 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Diane Thibert, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de la clôture à l'arrière et pour la modification de la galerie à l'avant du bâtiment sis au 504, boulevard du Havre.

ADOPTÉ

**2008-09-506 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-11 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT SIS AU 34, RUE GAULT, LOT 3 247 608, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 3 247 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Gilles Aumais pour le remplacement d'une fenêtre de la façade au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 34, rue Gault, par une fenêtre en baie ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande 1097-2008-11 formulée pour le lot 3 247 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Gilles Aumais, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement d'une fenêtre de la façade au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 34, rue Gault, par une fenêtre en baie, mais accepte le remplacement de ladite fenêtre par une fenêtre de même style que celles présentes sur la façade de l'immeuble.

ADOPTÉ

**2008-09-507 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-12 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT AU BÂTIMENT SIS AU 489, BOULEVARD DU HAVRE, LOT 3 247 567, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 3 247 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans

d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Roger Laurin pour l'aménagement d'un espace de stationnement au bâtiment sis au 489, boulevard du Havre ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande 1097-2008-12 formulée pour le lot 3 247 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Roger Laurin, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'aménagement d'un espace de stationnement au bâtiment sis au 489, boulevard du Havre, mais accepte l'aménagement de la case de stationnement si elle est aménagée selon l'orientation émise par la résolution 92-212 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 12 mai 1992.

ADOPTÉ

**2008-09-508 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-13 POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LA FAÇADE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 38, RUE SAINTE-CÉCILE, LOT 74-5, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 74-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jean-Noël Côté pour des travaux de rénovation sur la façade du bâtiment commercial sis au 38, rue Sainte-Cécile ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-13 formulée pour le lot 74-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jean-Noël Côté, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour des travaux de rénovation sur la façade du bâtiment commercial sis au 38, rue Sainte-Cécile.

ADOPTÉ

2008-09-509

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 125-2008-01 POUR LE LOT 152-171 SIS AU 223, RUE CHAMPLAIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE EN FAÇADE DU BÂTIMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

VU la demande d'autorisation d'un usage conditionnel formulée par M<sup>e</sup> Jean-Claude Plante, pour et au nom de M. Réjean Renaud pour l'implantation d'une terrasse extérieure au bâtiment sis au 223, rue Champlain ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande d'usage conditionnel pour le bâtiment sis au 223, rue Champlain, lot 152-171 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M<sup>e</sup> Jean-Claude Plante, pour et au nom de M. Réjean Renaud, autorisant l'implantation d'une terrasse extérieure d'une superficie de 8,72 mètres carrés située en façade du bâtiment actuel comme usage complémentaire à l'usage dérogatoire protégé par droits acquis, conformément au Règlement 125 sur les usages conditionnels, et ce, aux conditions suivantes :

- un écran opaque d'une hauteur entre 1,8 mètre à 2,5 mètres doit être aménagé sur tout côté de la terrasse faisant face à un terrain dont l'usage est l'habitation ;
- les matériaux servant à s'abriter du soleil ou des intempéries ainsi que ceux servant à délimiter l'espace de la terrasse doivent être ignifugés ;
- aucun bruit, y compris la musique provenant de l'intérieur de l'établissement commercial desservi par la terrasse, ne doit être audible de l'extérieur ;
- la danse, un spectacle ou autre représentation visuelle et l'utilisation d'un appareil sonore ne sont pas autorisés sur la terrasse.

ADOPTÉ

2008-09-510

**APPROBATION DE QUANTITÉS ET TRAVAUX ADDITIONNELS CONCERNANT LE CONTRAT DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DE DIVERSES RUES**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre de contrats octroyés pour la réalisation de travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de contrats octroyés pour la réalisation des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage de diverses rues, à savoir :

<b>Ordre de changement</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Numéro de règlement</b>	<b>Montant total</b>
5	Pavage, bordure et travaux connexes – projet Galipeau	121	120 490,00 \$
6	Travaux additionnels de pavage, bordure et abord de rues dans diverses rues – contrat 2007-05	121	60 675,58 \$
7	Travaux additionnels de trottoir et de bordure de béton, d'élargissement de bretelle d'accès et de réfection de gazon – Place et rue Alphonse-Desjardins	078	36 106,11 \$

tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, travaux totalisant la somme de 217 271,69 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2008-09-511 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR UNE EXPERTISE SUR LES INSTALLATIONS PRIVÉES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST**

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour l'analyse des installations privées de traitement des eaux usées et des puits dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est ;

VU l'offre de service de la firme André Pilon, ingénieur-conseil ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme André Pilon, ingénieur-conseil, pour l'analyse d'un certain échantillonnage d'installations privées, de traitement des eaux usées et de puits et pour l'élaboration des corrections à apporter pour les rendre conformes ainsi que les coûts correspondants dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, pour un montant de 24 076,24 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 15 septembre 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-512 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 1075 SITUÉ RUE DE LA FABRIQUE**

ATTENDU QUE, lors des travaux de réfection des rues de l'Église et de la Fabrique, une section du trottoir a été déviée afin de conserver un arbre existant, le trottoir empiétant donc sur une propriété privée ;

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'autoriser l'acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 1075 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription

foncière de Beauharnois, lot situé au coin des rues de la Fabrique et Victoria, tel que stipulé en l'entente intervenue avec M<sup>me</sup> Lucienne Ranger-Charette, le 10 mai 2006 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition d'une servitude permanente sur une partie du lot 1075 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé au coin des rues de la Fabrique et Victoria, dans le cadre du projet de rénovation des rues de l'Église et de la Fabrique, pour un montant de 700 \$ ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M<sup>e</sup> Julie Audette, notaire.

ADOPTÉ

2008-09-513

**MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX ET POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL LES TERRES DU SOLEIL, PHASE IV**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intervention en ingénierie des matériaux et pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le projet résidentiel Les Terres du Soleil, phase IV ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire LVM Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM Technisol afin de procéder au contrôle de la qualité des matériaux lors de leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'égout et d'aqueduc pour les rues du Ponceau, de la Coulée et de la Passerelle ainsi que des travaux de voirie dans le projet résidentiel Les Terres du Soleil, phase IV, pour un montant de 13 567,58 \$, taxes comprises, selon les termes, conditions et estimation budgétaire énoncés dans son offre de service du 4 septembre 2008.

ADOPTÉ

2008-09-514

**MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX ET POUR DU CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DE DIVERSES RUES**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intervention en ingénierie des matériaux et pour du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ;

VU les offres de service de la firme de laboratoire LVM Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM Technisol afin de procéder au contrôle de la qualité des matériaux lors de leur mise en œuvre dans le cadre des travaux suivants :

Projet	Budget	Coût (taxes comprises)
Patinoire permanente - parc Quatre-Saisons	Quartier Grande-Île	3 950,63 \$
Pavage et bordure - secteur Boisé-de-Île et rues du Torrent et du Ruisseau	Règlement 163	12 980,63 \$
Trottoir- chemin Larocque	Règlement 104	2 641,28 \$
Trottoir - rues Victor-Léger et du Marché	Fonds général	2 088,19 \$

pour un montant global de 21 660,73 \$, taxes comprises, selon les termes, conditions et estimations budgétaires énoncés dans ses offres de service du 4 août 2008 ;

QUE l'octroi du mandat pour pavage et bordure de rues soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 163 décrétant des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 3 775,63 \$ en paiement des travaux d'une patinoire permanente au parc Quatre-Saisons, le cas échéant, à même le surplus réservé de l'ancienne municipalité de la Grande-Île.

ADOPTÉ

2008-09-515

#### **AUTORISATION DE PARTICIPER À LA DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE DE L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE EN FRANCE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la conseillère en environnement à participer à un forum sur l'économie intitulé « Nourrir et protéger la planète » dans le cadre de la délégation québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse en France ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M<sup>me</sup> Maggy Hinse, conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics à participer au forum sur l'économie intitulé « Nourrir et protéger la planète » dans le cadre de la délégation québécoise de l'Office franco-québécois pour la jeunesse qui se tiendra du 5 au 13 octobre 2008, en France ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 990,50 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2008-09-516 APPEL D'OFFRES 2008-16 : PAVAGE, BORDURE ET TROTTOIR DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2008**

Suite à l'appel d'offres 2008-16 relatif aux travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues, pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	1 252 133,91 \$
Asphalte Trudeau ltée	1 290 939,32 \$
La Compagnie Meloche inc.	1 298 546,75 \$
Les Pavages Chenail inc.	1 383 082,38 \$

VU la recommandation du coordonnateur adjoint à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues, pour l'année 2008, pour un montant de 1 191 211,91 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-16 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 163 décrétant des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 124 524,61 \$ en paiement des travaux d'une patinoire permanente au parc Quatre-Saisons, le cas échéant, à même le surplus réservé de l'ancienne municipalité de la Grande-Ile.

ADOPTÉ

**A-2008-09-039 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DROITS MUNICIPAUX AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 164 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 929 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**



QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

**2008-09-518      ACTIVITÉ BÉNÉFICE DE LA FONDATION NOTRE RELÈVE EN AFFAIRES**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

VU la recommandation du directeur général adjoint relative à la participation du conseil municipal au souper bénéfique de la fondation Notre Relève en Affaires ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
                                 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'achat de deux (2) billets, au coût total de 250 \$, pour le souper bénéfique de la fondation Notre Relève en Affaires qui se tiendra le 25 septembre 2008.

ADOPTÉ

**2008-09-519      DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS  
RELATIVEMENT AU HAUSSEMENT DU SEUIL MINIMAL POUR LA TENUE  
D'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU QUE les lois municipales prévoient que ne peuvent être adjudgées qu'après demande de soumission, faite par invitation écrite d'au moins deux entrepreneurs ou deux fournisseurs lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, tous les contrats d'assurance, de travaux, de fourniture de matériel ou de matériaux et de services ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a voté en juin 2006 des modifications aux règlements de la *Loi sur les organismes publics*, de nouvelles règles qui entreront en vigueur en octobre 2008 afin de hausser le montant minimal pour la tenue d'appel d'offres pour ses contrats (ministère et organismes) de 25 000 \$ à 100 000 \$ ;

ATTENDU QUE pour la municipalité régionale de comté et les municipalités qui la composent, il est normal que ce seuil plancher soit relevé ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
                                 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, de modifier les lois municipales afin de les adopter aux réalités de 2008 en haussant de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil plancher pour la tenue d'appel d'offres ;

QUE cette résolution soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'ensemble des municipalités régionales de comté du Québec.

ADOPTÉ

2008-09-520

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA CANDIDATURE DES VILLES DE BEAUHARNOIS ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'OBTENTION DE LA 46E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2011**

CONSIDÉRANT la volonté des Villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois d'obtenir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011 ;

ATTENDU QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et de renforcer la fierté des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'impact positif que la Finale des Jeux du Québec apporte sur la jeunesse québécoise et en particulier celle de la région hôte ;

ATTENDU QUE les effets d'un tel événement mettront en valeur la culture, les institutions et le patrimoine ;

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec permettra d'accroître la promotion du sport et de l'activité physique ;

CONSIDÉRANT la visibilité et l'importance des retombées économiques engendrées par la Finale des Jeux du Québec ;

ATTENDU QUE l'organisation de la Finale des Jeux du Québec nécessite la concertation et la collaboration de divers intervenants ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé à l'unanimité,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie la candidature des villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2011 ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au président du comité de mise en candidature, M<sup>e</sup> Jocelyn Rancourt, ainsi qu'au maire de la Ville de Beauharnois, M. Daniel Charlebois.

ADOPTÉ

2008-09-521

**EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal, c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres ;

ATTENDU QUE, si le Gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE le Gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant l'opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le Gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉ

**2008-09-522 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

VU la recommandation du directeur général relative à la participation du conseil municipal au 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,  
et résolu

D'autoriser le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à participer au 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka qui se tiendra le 6 décembre 2008, au coût total de 175 \$.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'explication sur la répartition du coût des règlements d'emprunt adoptés par la Ville et concernant le port de Salaberry-de-Valleyfield.
- Demande de ne pas procéder aux travaux d'élargissement du boulevard Bord-de-l'Eau dans le secteur Grande-Île est et de ne faire que les travaux minimums requis pour implanter les services d'aqueduc et d'égout dans le centre de ce boulevard.
- Demande de la liste des noms des propriétaires concernés qui seront touchés par l'analyse des installations privées de traitement des eaux usées prévue au point 12.2 de l'ordre du jour.
- Demande de précision sur la volonté du conseil d'adopter la résolution relative au rehaussement du seuil minimal à 100 000 \$ pour demander des appels d'offres.

- Demande d'obtention des informations sur les coûts individuels que représente l'adoption du nouveau règlement concernant les travaux d'infrastructures pour les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est pour l'ensemble des citoyens concernés par le projet.

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

### 2008-09-523 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 2, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 16 septembre 2008.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier